

## Témoignages – L’assureur appauvrit-il ou enrichit-il l’expert ?

mercredi, 12 avril 2017

Notre récent article sur l'[Enquête Exclusive](#) de M6 intitulée “*Garagistes escrocs, experts véreux : le scandale des épaves roulantes*” a fait réagir. Notamment les professionnels de l’expertise automobile qui, indépendants purs et durs ou travaillant pour les assureurs, se sont interpellés mutuellement sur les biais introduits par les assureurs dans la mission VGE des experts... Parole, donc, à “*Un expert réellement indépendant*” et à “*Expert passionné*”.



Les agissements des experts impliqués [dans les scandales de VGE revendus

illégalement comme VO] sont inqualifiables et font honte à notre belle profession.

Néanmoins, lorsqu’un enfant affamé vole une pomme sur le stand d’un marché, plutôt que lui couper la main ou le jeter en prison, il faut peut-être se demander pourquoi cet enfant est affamé au point d’avoir besoin de voler ? Pour se poser cette question, encore faut-il avoir été affamé au moins un jour dans sa vie. C’est derrière cette question que se cache le véritable problème à régler. Les assureurs ont la mainmise sur la profession d’expert en automobile de telle sorte qu’elle se dissocie en deux catégories, les experts d’assurances et les experts indépendants. Les seconds sont victimes du détournement de travail pratiqué par les assureurs, violant ainsi les droits les plus fondamentaux de tout citoyen français, le droit de travailler.

En théorie nous sommes tous censés être égaux face au travail, en théorie seulement. Une fois de plus notre beau système dirigé par la finance et nous privant de nos droits, de nos libertés, entraîne les dérives auxquelles certains sont obligés de succomber par nécessité. L’objet de ce commentaire n’est pas d’excuser ou de minimiser les actes de ces irresponsables, mais plutôt de rappeler que contrairement aux autres professions, chez nous les experts en automobile, grâce à toute la génération qui nous a précédés (un grand merci à eux au passage), seule une partie de la profession a le droit d’exercer. Une partie de la profession qui obéit sagement aux ordres de leurs donneurs d’ordres.

Lorsqu’on analyse la situation de notre profession, c’est à se demander si nous sommes bien dans une démocratie, dans un des pays les plus civilisés au monde, le pays des droits de l’homme... En apparence tout est beau tout va bien, mais derrière le rideau la réalité est tout simplement abjecte. Mais peu importe, le plus important est de satisfaire l’appétit insatiable des assureurs. Mais, chut, il ne faut surtout rien dire, il faut simplement justifier la situation par de beaux arguments, en prétextant par exemple que c’est dans l’intérêt des assurés. Eh oui ! C’est pour éviter une augmentation des primes d’assurances... Cet argument qui sonne tellement faux et qui ne berce plus personne d’illusions pour des raisons évidentes que je ne m’attarderai pas à expliquer...

L’assureur nous conditionne : faites ce que je dis mais surtout pas ce que je fais et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes... Un monde où il sera bientôt interdit à un expert en automobile de s’exprimer librement, grâce au code de déontologie établi par certains pour préserver les intérêts des mêmes, toujours les mêmes... Après l’interdiction de travailler par le détournement de travail, bientôt la suppression de la liberté d’expression pour les experts en automobile.... Ne surtout rien dénoncer, rien contester, souvenez-vous, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ne parlez pas de libre choix de l’expert, même s’il est prévu par le droit constant, le droit n’a pas d’importance, seuls les intérêts des assureurs comptent.

### **Un expert réellement indépendant**

*Le discours de ce professionnel de l’expertise a eu tôt fait de faire réagir certains de ses confrères quant à l’influence supposée des compagnies d’assurance dans les dérives d’experts liés aux affaires de faux VO/vrais VGE. Parmi eux, “Expert passionné”...*



Bonjour,

Je trouve déplorable les commentaires des experts dits “plus indépendants que les autres” et comprends bien que, derrière cela, on veut bannir les experts qui interviennent régulièrement pour le compte d’assurances et se faire un peu de pub au passage. C’est minable et surtout idiot. Le sujet est plus grave que cela et mérite un débat d’un autre niveau. On pourrait parler par exemple de l’intervention quasi inexistante de la Commission nationale des experts en automobile ([CNEA](#)) qui laisse certaines pratiques connues perdurer.

Pour mémoire, chaque expert connaît dans son département ou sa région un confrère qui ne travaille pas pour les assurances et qui, sous couvert de vanter son indépendance, intervient pour contester des valeurs ou faire des suivis VGE/VEI des véhicules que nous avons mis en perte totale. Chacun sait aussi que ces quelques experts (ils sont effectivement très peu nombreux) sont plutôt assez souples avec l’application de la réglementation et autre déontologie lorsque qu’ils interviennent en suivi VEI/VGE.

Donc, oui, il y a quelques experts véreux mais faire l’amalgame en opposant les “experts d’assurance” et les “indépendants” est une connerie pure et simple.

Pour info aussi, ce sont les compagnies d’assurance, certes pas toujours vertueuses, qui ont pris en charge une grosse partie du coût des contrôles de la première salve de véhicules objet de la procédure 5 000 VO.

Donc évitons les débats stériles et trop simples et agissons plutôt à dénoncer les comportements des mauvais élèves (experts, réparateur, épavistes). Le plus gros du travail est à mon sens de simplifier davantage le recours à la commission nationale des experts pour qu’elle puisse agir et faire le tri (qui est je le répète lié à guère plus d’une vingtaine d’experts sur les quelque 3 000 à 3 500 que compte la profession).

Cordialement.

**Expert passionné**

*Pour relire l’article qui a suscité ces commentaires et d’autres plus ou moins convergents, [cliquez ici](#).*

*... et de toute évidence, le débat continue ! La publication de ces deux témoignages a suscité de nouvelles réactions que vous retrouvez ci-dessous...*

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite